EDITO

Effectifs territoriaux

Cessez les attaques



Devant le nombre d'attaques outrancières et répétées contre l'évolution des effectifs des communes et des intercommunalités, j'ai tenu à protester contre les annonces de chiffres contestables repris aveuglément dans la presse.

Selon les déclarations récentes d'un parlementaire de l'Aisne, les collectivités « gas-

pillent » près de 20 milliards d'euros chaque année avec une augmentation globale des effectifs de la fonction publique territoriale, entre 1998 et 2008, de « plus de 200% pour l'intercommunalité et 55% pour les communes ».

Cette augmentation correspond au développement de l'intercommunalité et à l'augmentation de la population de près de 10%. Selon les données de l'INSEE et du CNFPT, les effectifs dans les communes et les intercommunalités se sont par contre stabilisés dès 2009 et les derniers chiffres montrent une diminution des recrutements en 2011.

Cette maîtrise des effectifs n'aurait pu être obtenue si les élus locaux n'avaient pas engagé, depuis plusieurs années, une réflexion et une démarche d'optimisation des modes de fonctionnement et d'organisation de leurs services.

A la demande de l'AMF et des autres associations nationales d'élus, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, en partenariat avec le CNFPT, la FNCDG et la DGCL, a mis en place un groupe de travail dont la première réunion a eu lieu le 3 octobre et qui a pour mission d'engager une analyse objective de l'évolution des effectifs. Aujourd'hui les maires et des présidents de communautés souhaitent offrir des services publics de qualité, tout en maîtrisant leurs dépenses. Pour preuve de leur implication, 31 574 maires sur 36 784 sont élus de communes de moins de 2 000 habitants, en première liqne, 7 jours sur 7, pour une indemnité vraiment modeste!

JACQUES PÉLISSARD

Les territoires, acteurs d'un monde en mutation

Le 95e congrès des maires et des présidents de communautés de France se déroulera du 20 au 22 novembre 2012 à Paris (porte de Versailles). Il sera précédé par la traditionnelle journée des élus d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris le 19 novembre

Cette année, le congrès s'inscrit dans une démarche prospective : comment évolueront la France et ses habitants dans les vingt prochaines années? Pour les élus, chargés de missions quotidiennes mais aussi porteurs de projets de long terme, il est essentiel de comprendre les mutations de la société qui les entoure. L'ambition des débats est aussi de leur montrer qu'ils en sont les acteurs. « Les territoires, acteurs d'un monde en mutation », tel est le fil rouge de ce congrès. C'est également le thème d'une conférence-débat qui réunira quatre intellectuels français (Jean Viard, sociologue, Michel Godet, économiste, Pierre Radanne, scientifique, Michel Serres, philosophe et membre de l'Académie française). Chacun donnera sa vision de la France d'aujourd'hui et de demain, et pourra débattre avec les participants de la place des territoires et des élus locaux dans ce contexte. La crise économique, financière et sociale est bien sûr aussi en toile de fond : elle impose aux élus de se questionner chaque jour sur la manière de gérer le service public.



Peut-on continuer à développer les services à la population avec des moyens contraints? Si non, comment établir les priorités ? Comment répondre à la demande sociale ? Les élus doivent faire face à un dilemme permanent : participer au redressement des finances publiques nationales est une évidence pour ces acteurs publics responsables, mais comment faire pour ne pas réduire les services et les investissements qui sont aussi le moteur de l'économie du pays et du bien-être social? De nombreux dossiers sensibles et importants seront traités au cours de ces trois journées : le logement, l'aménagement numérique du territoire, l'école, l'économie sociale et solidaire, la sécurité publique, la transition énergétique, la petite enfance... autant de sujets de préoccupations pour les citoyens et donc pour les élus locaux. Le Président de la République, invité à clôturer le congrès, s'adressera aux maires pour la première fois avec un discours très attendu sur sa vision de la décentralisation, l'évolution des collectivités locales et le rôle des élus. Programme sur www.amf.asso.fr

LA VIE DE L'AMF

Transition énergétiqueConférence environnementale
P.2

PARTENARIATS

Patrimoine Rubans P.3

PRATIQUE

PLF 2013 Gel des dotations P.5

BLOC NOTE

Coopération décentralisée Rencontre franco-russe P.6



LA VIE DE L'AMF

Conférence environnementale

L'AMF a participé activement à la Conférence environnementale. Les travaux qui en découleront devront prendre en compte le contexte financier de plus en plus contraint des collectivités locales et trouver les moyens de mettre en œuvre des objectifs ambitieux mais réalistes et porteurs de développement local.

Les annonces faites par le Premier ministre, de la définition de moyens pour accompagner la rénovation énergétique des logements et de la mise en place de soutiens pérennes aux filières d'énergies renouvelables répondent à des demandes fortes de l'AMF. Il conviendra que ces mesures accompagnent aussi les projets portés par les collectivités et garantissent réellement des retombées économiques et sociales locales. Les collectivités sont au cœur débat national sur la transition énergétique qui s'ouvrira dans les prochaines semaines. Un atelier y

sera consacré lors du prochain Congrès. L'AMF tient à ce que la mise en œuvre d'une fiscalité écologique ne se fasse pas au détriment des habitants des territoires ruraux ou des ménages modestes, dont la dépendance aux énergies fossiles pour se déplacer est plus forte.

La mise en place du « Conseil de la transition écologique » est nécessaire. Elle doit s'accompagner de la mise en place d'un Haut Conseil des territoires mais aussi d'un renforcement des rôles du Comité des finances locales et de la Commission consultative d'évaluation des normes. L'ouverture des nombreux chantiers à venir sera l'occasion pour l'AMF de réaffirmer l'engagement des maires en faveur de l'environnement mais aussi leur attachement au principe de subsidiarité et à l'absence de toute forme de tutelle entre les différents niveaux de collectivités.

EN BREF

FPIC : les résultats au questionnaire de l'AMF sur le FPIC

43 réponses de communautés ont été reçues suite à l'envoi de questionnaires au cours du mois de juillet. En ce qui concerne les modifications envisagées par le CFL le 25 juillet (reprises en partie dans le PLF 2013), les réponses ont été les suivantes :

- prise en compte du CIF pour la répartition de droit du prélèvement et du versement entre l'EPCI et les communes : 85 % des réponses y sont favorables,
- prise en compte du potentiel financier agrégé/habitant pour la répartition de droit du prélèvement et du versement entre les communes : 84 % des réponses y sont favorables, - prise en compte du CIF pour la répartition dérogatoire n° 1 du prélèvement et du versement entre l'EPCI et les communes : 80 % des réponses y sont favorables,
- prise en compte d'un indice multicritère (PFA ou PFiA, revenus) pour la répartition dérogatoire n° 1

du prélèvement et du versement entre les communes : 60 % des réponses y sont favorables.

Agence de financement : l'association demande au Premier ministre de « prendre une décision »

Dans un courrier adressé à Jean-Marc Ayrault, les présidents de l'AMF, l'AMGVF et l'ACUF ont demandé « une réponse claire et ferme du gouvernement sur l'avenir proche du projet d'Agence », bien « qu'aucune échéance d'inscription de l'aménagement législatif nécessaire » ne soit discutée. Alors que l'offre bancaire a été divisée par deux en 2012, imposant le déblocage de 5 milliards d'euros sur fonds d'épargne, l'AEAFCL en appelle à une stabilisation du crédit par la diversification des acteurs, banques traditionnelles, banque postale et agence de financement. Le risque sur l'investissement local demeure, alors que seuls 30 % des maires envisagent une hausse de leurs investissements en 2013.

Concertation « École »

La phase de concertation « Refondons l'école » a donné lieu à un rapport, début octobre, au ministre de l'Education nationale. L'AMF, qui approuve la décision du ministre de porter les efforts en priorité sur l'école primaire, a participé activement aux débats et a rédigé une contribution sur six thématiques. Sur la gouvernance, l'AMF rappelle que les maires sont en attente d'une vraie rénovation non pas pour demander de nouvelles compétences mais pour aboutir à une réelle concertation avec l'Education nationale et au respect mutuel de leurs compétences propres. Elle ne pense pas que cette question soit résolue par la mise en place d'établissements publics du 1er degré mais davantage par des outils souples et adaptables aux spécificités des territoires comme peut l'être la contractualisation pluriannuelle.

S'agissant des rythmes éducatifs, l'AMF a rappelé la nécessité d'un cadre national mais souple, associant plus directement les maires et présidents d'EPCI à la gestion de ces rythmes. Elle a demandé des précisions sur les paramètres de la mise en œuvre d'un retour à une semaine de quatre jours et demi pour évaluer concrètement les impacts financiers et organisationnels sur les communes et leurs groupements. Un engagement financier de l'Etat est indispensable pour aider les communes volontaires à accueillir plus tôt les élèves sur le temps périscolaire. Enfin, la demande de l'AMF en faveur d'une application progressive de la réforme a été entendue.

95e CONGRÈS

Le 95° congrès des maires et des présidents de communautés a pour thème «Les territoires, acteurs d'un monde en mutation». Il débutera, comme chaque année à l'Hôtel de ville de Paris, le lundi 19 novembre 2012 par la journée consacrée à l'Outre-mer et se poursuivra jusqu'au 22 novembre au Parc des expositions de Paris, à la Porte de Versailles.

Service congrès
Tél. 01 44 18 14 37 - Fax 01 44 18 14 38
Toutes les informations sur
www.amf.asso.fr/Rubrique 95° congrès.

CULTURE

LES RUBANS DU PATRIMOINE



La 18e édition du concours "Les rubans du patrimoine 2012" s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux le 9 octobre dernier à la Fédération française du Bâtiment.

Ce concours récompense des communes ou

des communautés ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.
Les communes de Barrettali (Haute-Corse), Vitré (Ille-et-Vilaine) et Epinal (Vosges) ont reçu les prix nationaux des mains des présidents des organismes partenaires.
Ont également été distinguées les communes d' Eu (Seine-Maritime) avec un prix spécial et de La Tour de Scay (Doubs) avec une mention spéciale du jury.

CONTACT www.batiportail.com

développement durable, urbanisme, innovations/technologies, énergie, sports/loisirs. À cette occasion, le manifeste des meilleurs projets sera édité et distribué à l'ensemble des participants, le jeudi 22 novembre au Congrès des maires et présidents de communautés de France. Les présentations de ces projets sont disponibles sur www.rmc.fr

LOISIRS

SEMAINE DU JEU DE SOCIÉTÉ



L'Association des Ludothèques Françaises organise du 19 au 25 novembre 2012 la Semaine du Jeu de Société. Ateliers de création de jeux en ludothèques, jeux de société géants à

l'échelle d'un quartier ou tournois... les animations de cette édition 2012 sont aratuites et ouvertes à tous.

La Semaine du Jeu de Société coïncide avec l'anniversaire, le 20 novembre, de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, un symbole fort que les ludothèques ont à cœur de célébrer au travers de leurs programmes.

L'objectif est de favoriser la pratique du jeu de société, créateur de lien social entre les générations, et de valoriser ses apports pédagogiques et éducatifs.

CONTACT www.alf-ludotheques.org

SOLIDARITÉ **TÉLÉTHON**



Le Téléthon ne se réduit pas à une émission de télévision : c'est un événement festif créant partout en France un dynamisme, du lien social et promouvant les valeurs de

solidarité et de dépassement de soi. A travers la commune, c'est tout un territoire qui se mobilise pour « porter le sens » du Téléthon et montrer l'engagement de ses habitants, associations, commerces et entreprises locales. C'est déjà plus de 10 000 communes en France qui, le 1er week-end de décembre, se mobilisent autour d'un projet fédérateur et d'une aventure humaine exceptionnelle. Le partenariat AFM-Téléthon et les dons récoltés permettent notamment l'identification des gènes responsables de centaines de maladies rares et le développement de thérapies innovantes.

CONTACT http://coordination.telethon.fr/

ENVIRONNEMENT

BIOGAZ VALLÉE

Face aux enjeux de l'aménagement énergétique des territoires, l'association Biogaz Vallée organise un colloque le 24 octobre prochain à Paris, qui a pour objectif de présenter la filière de la méthanisation et ses enjeux aux parlementaires et élus locaux ainsi que les avantages dont ils pourraient bénéficier en rejoignant le "cluster" Biogaz. Cette rencontre sera consacrée à l'analyse des enjeux liés aux gisements de bio-déchets, à l'acceptabilité des unités et aux débouchés, notamment en termes énergétiques.

CONTACT www.biogazvallee.eu

RMC

DEMAIN NOS VILLES

Depuis le 10 septembre, RMC et l'AMF se sont associés pour lancer le projet « Demain nos villes » afin de mettre à l'honneur les meilleures initiatives des communes. Ce dispositif s'articule autour de huit thématiques : emploi, éducation, transports,

AGENDA

✓ 18 OCTOBRE

- Comité directeur de l'AMF
- Groupe de travail Restauration scolaire

≥ 23 OCTOBRE

- Colloque « 30 ans de décentralisation : et après ? » au Sénat*
- Groupe de travail Petite enfance
- Commission Cohésion sociale

≥ 24 OCTOBRE

- Rencontre Open Data
- Conférence de presse d'annonce du 95e

Congrès des maires et présidents de communautés de France et du 17e Salon des maires et des collectivités locales

- Groupe de travail Technologies de l'informa tion
- Groupe de travail Littoral

≥ 25 OCTOBRE

Commission des Communes et territoires ruraux

≥ 8 NOVEMBRE

Participation aux Assises du sport à Lyon *

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



VÉHICULES PROPRES LA COMMANDE PUBLIQUE PEUT MONTRER L'EXEMPLE

Dans le cadre du « plan automobile » arrêté cet été par le gouvernement, un décret renforce les bonus à l'achat des véhicules propres. Les collectivités locales sont éligibles à ces bonus qui concernent les véhicules électriques, hybrides ou à moteur thermique faiblement émetteurs de dioxyde de carbone, soit 20 % environ des véhicules vendus aujourd'hui en France.

Le décret confirme l'application des nouveaux bonus à tous les véhicules facturés à compter du 1er août 2012. Concrètement, les modalités sont les suivantes :

- le bonus à l'achat des véhicules électriques est porté de 5 000 € à 7 000 €, dans la limite de 30 % du prix d'acquisition du véhicule incluant le coût des batteries.

- Le bonus à l'achat des véhicules hybrides est remonté de 2 000 € à 4 000 € dans la limite de 10 % du prix d'acquisition du véhicule, avec un bonus minimal de 2 000 €. - Le bonus à l'achat des véhicules hybrides rechargeables émettant entre 20g de CO₂/km et 50 g de CO₂/km est fixé à 5 000 €; celui des véhicules émettant entre 50 g de CO₂/km et 60 g de CO₂/km est fixé à 4 500 €.

- Les bonus à l'achat des véhicules à moteur thermique faiblement émetteurs de dioxyde de carbone sont aussi relevés.

Il est à noter que l'Etat s'est engagé à ce qu'au moins 25 % des véhicules qu'il achète soient électriques ou hybrides.

Un autre enjeu de la production et de l'usage de ce type de véhicules réside dans le déploiement des infrastructures de charge. En de domaine également l'engagement des collectivités locales apparaît souhaitable pour favoriser le développement des infrastructures dans l'espace public ou les parcs de stationnement.

Référence : décret n°2012-925 du 30 juillet 2012 (JO du 31 juillet 2012)



SCOLARISATION

ENFANTS

ITINÉRANTS OU ÉTRANGERS

Trois circulaires ont été publiées le 12 septembre 2012 par la ministre déléguée à la Réussite scolaire pour repréciser les conditions de scolarisation des enfants itinérants ou étrangers.

La première circulaire rappelle que les enfants itinérants ou de voyageurs doivent, en principe, être inscrits dans les écoles du secteur du lieu de stationnement, même provisoirement, dans l'attente de la présentation des documents nécessaires par les familles. Des médiateurs scolaires créent un lien entre les acteurs.

La seconde circulaire précise que cette obligation d'accueil vise également les enfants allophones nouvellement arrivés, au sein d'unités pédagogiques spécifiques ou pas. Enfin, la troisième circulaire indique que les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) interviennent pour faciliter la scolarisation de ces enfants.

Référence : circulaires NOR : MENE1234232C - NOR : MENE1234231C - NOR : MENE1234234C



EMPLOIS D'AVENIR

UN NOUVEAU CONTRAT AIDÉ

Dispositif destiné au secteur non marchand, ce nouveau contrat aidé, conclu sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans, à temps plein, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification ou peu qualifiés rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, aux ieunes de moins de 30 ans bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé et sous conditions de dérogations spécifiques, aux jeunes ayant engagé des études universitaires. Seront prioritaires pour ces contrats les jeunes résidant dans les zones défavorisées.

Pour les collectivités d'Outre-mer, ce dispositif est ouvert à tous les jeunes post-bac.

Sont éligibles en qualité d'employeur : les associations, les communes et leurs groupements, les personnes morales de droit public (hors Etat), les groupements d'employeurs et les structures d'insertion par l'activité économique.

L'objectif de ce contrat est de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification. Il est donc adossé à un suivi personnalisé professionnel et social du bénéficiaire, assuré par Pôle-Emploi, les missions locales, Cap emploi (travailleurs handicapés) ou le président du conseil général (jeunes sous RSA). Il prévoit les engagements de l'employeur sur les conditions d'encadrement, de tutorat, de qualification et d'acquisition des compétences.

Ces dernières sont reconnues par une attestation de formation ou d'expérience professionnelle ou une validation des acquis de l'expérience ou une certification inscrite au répertoire national.

L'aide de l'Etat est subordonnée aux engagements pris par l'employeur. Elle correspond à un pourcentage du SMIC, qui devrait avoisiner 75 %. L'AMF a participé à diverses tables rondes et auditions concernant ce nouveau dispositif.

A ces occasions, elle a indiqué qu'une affiliation au régime de l'assurance chômage spécifiquement pour ces nouveaux contrats s'avérait nécessaire. Elle a rappelé le besoin de souplesse des petites collectivités sur l'encadrement et le tutorat.

Elle a demandé que des financements supplémentaires soient octroyés aux missions locales pour leur permettre de faire face à cette nouvelle mission.

PLF 2013 : gel confirmé des dotations

Les ministres ont présenté au Comité des finances locales, le 27 septembre 2012, les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2013 concernant les collectivités locales. Si le gel des dotations de l'Etat a été confirmé pour 2013, impliquant le maintien en valeur de l'enveloppe globale des dotations, il a été annoncé que celles-ci subiraient une baisse en 2014 et 2015, à hauteur de 750 millions d'euros pour chacune des deux années. Sur la période 2013-2015, les concours financiers de l'Etat devraient ainsi enregistrer une diminution de 2 %.

Plusieurs mesures relatives aux dispositifs de péréquation ont été annoncées. S'agissant des mécanismes de solidarité internes à la DGF (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale), le projet de budget propose que leur rythme de progression soit doublé par rapport à l'an dernier, la hausse des crédits étant ciblée sur les collectivités les plus en difficulté.

S'agissant du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), le projet de loi propose de confirmer le rythme de montée en puissance du fonds (passant de 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions en 2013). Il comporte également plusieurs aménagements techniques, qui reprennent certaines des propositions formulées par le groupe de travail constitué au sein du CFL : introduction d'un critère de charges (le revenu par habitant) dans le prélèvement, relèvement de 10 % à 11 % du plafonnement s'appliquant au prélèvement, simplification des modalités de répartition du prélèvement et du versement à l'intérieur des ensembles intercommunaux.

LOGEMENT SOCIAL

PROJET DE LOI

Après le vote du Sénat et avant le passage en commission mixte paritaire, le 4 octobre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur la mobilisation du foncier public et le renforcement des obligations de production de logement social. Le texte issu de ces débats conforte la cession de droit, notamment aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux, des terrains de l'Etat et de ses établissements publics à des conditions financières favorables, pouvant aller jusqu'à la gratuité pour la production de logements à caractère social.

L'Assemblée nationale a confirmé la mesure portant de 20 % à 25 % la proportion minimale de logements sociaux dans les communes, à l'exception de celles situées dans une agglomération où le parc de logement ne justifie pas cet effort

L'Assemblée nationale a également augmenté le nombre de communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (près de 700). Seraient ainsi concernées, hors Île-de-France, les communes entre 1500 et 3500 habitants, situées dans une agglomération de 50 000 habitants et comptant moins de 10 % de logements locatifs sociaux.

INVESTISSEMENT LOCAL

GUICHET DE SECOURS SUR FONDS D'ÉPARGNE

Les modalités de distribution du deuxième volet de l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne pour le financement 2012 des investissements des collectivités locales sont désormais connues. L'enveloppe est distribuée pour 1,5 milliard d'euros par le réseau des directions régionales de la Caisse des Dépôts et pour 1 milliard par les établissements de crédit.

Les prêts s'amortissent sur 2 à 15 ans, et peuvent financer jusqu'à 50% du besoin inscrit au budget 2012 de la collectivité sauf si la demande est inférieure à un million d'euros (financement en totalité).

La Caisse des Dépôts distribue les sommes sur la base de quatre index : le Livret épargne populaire (LEP), l'Euribor, l'inflation ou le taux fixe. Les conditions tarifaires sont en légère diminution : moins 20 points de base par rapport à la précédente enveloppe.

Redevance sécurité des réseaux : l'AMF entendue

À la demande de nombreuses associations départementales de maires, Jacques Pélissard, dans une lettre au Premier Ministre, avait demandé que les collectivités qui exploitent de petits réseaux (moins de 300 km) et soumises comme les autres opérateurs (GrDF, ErDF, etc.) à l'obligation de déclarer leurs réseaux au téléservice géré par l'INERIS, soient exonérées du paiement de la redevance à l'INERIS. Un arrêté du 3 septembre dernier répond favorablement à cette demande, en retenant ce seuil de 300 km. Par ailleurs, une réfaction dégressive est prévue lorsque ces réseaux sont situés, pour un même exploitant, sur une seule ou quelques communes. Il appartient désormais aux communes et EPCI qui exploitent en propre des réseaux, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de déclarer ceux-ci auprès du téléservice. Voir: www.reseaux-etcanalisations.ineris.fr

Indésirables dans les collectes de verre

Afin d'en permettre le recyclage, les collectes de verre ménager ne doivent comprendre que des bouteilles, pots, bocaux et flacons. Or, les verriers constatent une augmentation de la présence d'éléments perturbateurs constitués d'objets fabriqués en verres spéciaux : vaisselle et plats allant au four, cendriers, vitres d'inserts de cheminée, miroirs, par exemple. Lors de la fusion du verre, ces matériaux restent sous forme de particules non fondues, perturbant ainsi la production et fragilisant les bouteilles produites. Il est donc indispensable de renforcer la communication auprès des habitants à ce sujet. Des informations sont disponibles sur le site de Verre Avenir.

Contact: www.verre-avenir.fr



Énergies renouvelables, énergies thermiques conventionnelles ou énergie nucléaire, la diversité du patrimoine énergétique français constitue un atout qui doit être davantage valorisé. L'intérêt de produire un « mix » d'énergies en France présente deux avantages : réduire la facture énergétique et créer de l'activité sur le territoire. La prochaine visioconférence de Mairie 2000 aura pour objectif de faire le point sur les leviers permettant aux collectivités d'impulser une véritable politique énergétique. Elle se déroulera le 25 octobre à 11h00.

CONTACT *Mairie* 2000 – 01 44 18 13 97



La maîtrise de la demande d'énergie dans le secteur des bâtiments publics constitue des enjeux financiers et énergétiques particulièrement importants pour la lutte contre le changement climatique. L'Association départementale des maires de Haute-Saône proposera à ses élus d'en débattre à l'occasion d'une table ronde qui se déroulera le 26 octobre prochain à Vesoul.

CONTACT a.m.f70@wanadoo.fr



Après 18 mois de guerre, les besoins de la population syrienne se font chaque jour plus criants. Les maires et les présidents de communautés peuvent apporter leur soutien au peuple syrien, en contribuant au fonds de concours du MAEE ouvert pour recueillir leurs contributions à caractère humanitaire. Ce fonds peut financer des actions de soutien alimentaire aux familles syriennes et les soins médicaux des victimes de la répression. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du centre de crise du MAEE. www.diplomatie.gouv.fr



La 4^e Rencontre est organisée par la Métropole Nice Côte d'Azur - à Nice, les 14 et 15 décembre 2012, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes français et le ministère du Développement régional russe. L'objectif de cette rencontre est de développer de nouvelles coopérations, en proposant de nouvelles thématiques et en échangeant sur les domaines d'excellence des deux pays et sur leur expertise en matière de gestion locale. Toutes les collectivités intéressées, qu'elles aient déjà ou non un partenariat sont donc les bienvenues.

Rencontre Open Data

L'AMF organise en partenariat avec la mission Etalab, une rencontre sur « L'Open Data au service de la démocratie locale et de l'attractivité des territoires », mercredi 24 octobre 2012 de 14 h à 17 h 30 au siège de l'Association, 41 quai d'Orsay - 75007 Paris. Les élus apporteront leur témoignage sur l'apport de l'Open Data en matière de démocratie locale et de développement économique, aux côtés d'associations impliquées dans ce mouvement.

Inscriptions : www.amf.asso.fr ou 01 44 18 13 74

AU SOMMAIRE DU N° 296 NOVEMBRE 2012



DOSSIER

Accueillir de nouveaux habitants en zone rurale

TERRITOIRES

Intercommunalité: où en sont les schémas départementaux?

JURIDIQUE

Les prescriptions applicables aux déchetteries

SPÉCIAL

Présentation des débats et ateliers du congrès de l'AMF

www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

53 096 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIREinfo

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 295, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli. Avec le concours des services de l'AMF -Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire: 0311G84411 - ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1 © Roland Bourguet pour l'AMF p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Conseil supérieur de l'Education:

Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais – 37; Christine Scelle-Maury, maire d'Epinay-sous-Sénart 91; Pierre-Yves Jardel, maire d'Orbais-L'Abbaye – 51 (titulaires); Daniel Grocolas, maire de l'Houmeau – 17; Philippe Lavaud, maire d'Angoulême – 16; Françoise Ribière, maire d'Igny – 91; Valérie Kumm, maire de Péronne – 80; François Digard, maire de Saint-Lô-50 (suppléants)

Conseil national du volontariat : Jacques Pélissard, membre de droit ; Jean-Paul Bacquet, maire de Coudes – 63 (titulaires) ; Jean Proriol, maire de Beauzac – 43 ; Bastien Coriton ; maire de Caudebec-en-Caux – 76 ; (suppléants)

AGENDA DES AD

20 OCTOBRE:

- Assemblée générale des maires de l'Oise *
- Assemblée générale des maires de Loire Atlantique
- Assemblée générale des maires des Côtes d'Armor
- Assemblée générale des maires de la Mayenne
- Assemblée générale des maires du Morbihan
- Assemblée générale des maires de la Creuse

Conseil de la Forêt : Marc Ducom, maire d'Ychoux - 40

• Assemblée générale des maires de la Sarthe

10 NOVEMBRE

- Assemblée générale des maires de l'Ain
- Assemblée générale des maires de la Marne

12 NOVEMBRE

 Assemblée générale des maires du Vaucluse

29 NOVEMBRE:

• Assemblée générale des maires d'Indre-et-Loire

* En présence de Jacques Pélissard